

Longueuil, le 14 décembre 2016

Objet : Demande d'accès n° 2005 97850– Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 novembre dernier, concernant le 4800, avenue Pinard à Saint-Hyacinthe.

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

1. Autorisation et Rapport d'analyse de la demande d'autorisation du 9 septembre 2005 (5 pages);
2. Avis de non-conformité du 22 février 2013 (2 pages);
3. Avis d'infraction du 1er octobre 1999 (2 pages);
4. Avis d'infraction du 2 février 2009 (2 pages);
5. Avis d'infraction du 2 mai 2005 (2 pages);
6. Avis d'infraction du 17 mars 1993 (2 pages);
7. Avis d'infraction du 24 novembre 2007 (2 pages);
8. Avis préalable au refus du 12 mai 1995 (2 pages);
9. Certificat d'autorisation du 29 septembre 1998 et rapport d'analyse de la demande d'autorisation du 24 août 1998 (6 pages);
10. Caractérisation des eaux usées : Les produits Freddy, janvier 1995 / Laboratoires Shermont (52 pages);
11. Caractérisation des eaux usées, novembre 1999 / Environnement E.S.A. (23 pages);
12. Caractérisation des effluents, 12 décembre 1995 / Environnement E.S.A. (85 pages);
13. Certificat d'autorisation du 2 juin 1976 (2 pages);
14. Courriel de la Ville de Saint-Hyacinthe du 4 août 2008 (4 pages);
15. Courriel de la Ville de Saint-Hyacinthe du 9 février 2009 (2 pages);
16. Courriel de la Ville de Saint-Hyacinthe du 29 octobre 2007 (2 pages);
17. Courriel de la Ville de Saint-Hyacinthe du 24 mars 2009 (4 pages);
18. Lettre du MDDELCC du 28 juin 2007 (2 pages);
19. Lettre du MDDELCC du 29 novembre 1996 (1 page);

...2

20. Note de service du 17 décembre 1984 (1 page);
21. Rapport d'analyse de la demande de CA du 11 mai 1995 (3 pages);
22. Rapport de l'inspection du 7 avril 2005 (3 pages);
23. Rapport de l'inspection du 11 mars 1993 (6 pages);
24. Rapport de l'inspection du 14 juin 2007 (9 pages);
25. Rapport de l'inspection du 18 décembre 2006 (14 pages);
26. Rapport de l'inspection du 18 septembre 1999 (4 pages);
27. Rapport de l'inspection du 24 juillet 2008 (9 pages);
28. Rapport de l'inspection du 26 mai 2009 (3 pages);
29. Rapport de l'inspection du 27 janvier 1999 (3 pages);
30. Rapport de l'inspection du 30 octobre 2007 (4 pages);
31. Rapport de vérification du 3 août 2006 (14 pages);
32. Rapport de vérification du 23 mai 2007 (4 pages).

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3), des frais de 106,02 \$ sont applicables, soit 279 pages à 0,38 \$ chacune. De ce montant, une franchise de 7,55 \$ est soustraite, ce qui réduit les frais exigibles à 98,47 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 98,47 \$ fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse suivante :

Accès à l'information
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifrice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse

fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (4)